

SOLIDARITÉ - HABITAT ET HUMANISME

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

Solidarité - Habitat et Humanisme est un placement qui privilégie une approche socialement responsable, avec des critères d'investissements liés au développement durable (dimension sociale, environnementale et gouvernance d'entreprises).

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- Solidarité - Habitat et Humanisme vous permet de profiter d'un placement diversifié, flexible et solidaire. Il est investi au maximum à 25 % en actions, le reste est placé en titres obligataires et monétaires. Entre 5 % et 10 % sont investis dans des entreprises solidaires luttant pour la cohésion sociale, le développement durable et contre l'exclusion.
- Avec ce placement vous participez aux actions menées par l'association Habitat et Humanisme en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté : 25 % du revenu annuel de vos parts sont versés à l'association sous la forme de dons.
- Avec Solidarité - Habitat et Humanisme vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale⁽¹⁾ en contrepartie du partage des revenus avec l'association (hors assurance vie).

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous pouvez souscrire à Solidarité - Habitat et Humanisme en agence auprès de votre conseiller LCL ou sur LCL.fr.
- Vous achetez le nombre de parts correspondant au montant que vous souhaitez placer dans votre compte titres ou votre assurance vie.
- Vous pouvez revendre vos parts à tout moment. Toutefois, la durée minimale de placement recommandée est de 3 ans, le potentiel des marchés financiers s'appréciant généralement sur un horizon de moyen à long terme.
- Vous pouvez suivre votre investissement mois après mois et avoir un détail précis de la gestion sur le site sicavetfcp.lcl.fr ou en vous adressant à votre conseiller LCL.

Concilier placement financier et impact social

“ VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES ”

Quelles sont les actions menées par l'association Habitat et Humanisme ?

Habitat et Humanisme est reconnue d'utilité publique. Elle oeuvre depuis 30 ans en faveur du logement et de l'insertion des familles et personnes seules en difficulté afin de favoriser l'accès à un logement décent à faible loyer et contribuer à la mixité sociale, en privilégiant des logements situés au coeur des villes.

Quels sont les critères de sélection des entreprises solidaires en portefeuille ?

Les entreprises sont sélectionnées car elles possèdent un modèle économique innovant et génèrent un impact social fort sur le long terme⁽²⁾. Ces entreprises sont actives sur l'une des 5 thématiques suivantes : l'emploi, le logement, la santé, l'environnement et la solidarité internationale.

Ai-je le droit de changer d'avis ?

Non, ce fonds n'est pas éligible au droit de changer d'avis du Contrat de reconnaissance.

... / ...

RISQUES

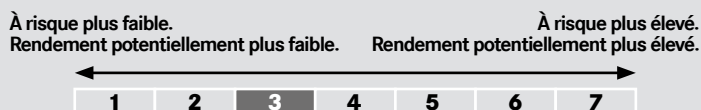
L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation juridique (DICI). Comme tout investissement sur les marchés obligations et/ou actions, le fonds comporte un risque inhérent à ce type de placement. Ce fonds n'offre ni promesse de performance, ni protection, ni garantie de la valeur liquidative. L'investisseur s'expose donc à un risque de perte en capital.

SOLIDARITÉ - HABITAT ET HUMANISME

... / ...

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Code ISIN :**
FR0011363746
 - **Date de création :**
13/03/2013
 - **Nature juridique :** Fonds Commun de Placement
 - **Classification AMF :** Diversifié
 - **Durée minimale de placement recommandée :** 3 ans
 - **Distribution de revenus :** Oui/ Non sur décision de la société de gestion
 - **Valorisation :** Quotidienne
 - **Devise :** Euro
 - **Société de gestion :**
Amundi Asset Management
 - **Niveau de risque⁽⁴⁾**
- Disponible dans :**
Compte titres et assurance vie
- **Versements réguliers :**
à partir de 30 € par mois
 - **Frais courants prélevés⁽³⁾ :**
1,47 % de l'actif net moyen
 - **Frais de sortie :** Néant
 - **Compte titres :**
 - **Droits d'entrée :** 1 % max
 - **Frais de tenue de compte :** 22,25 € l'an net par compte, susceptible d'évolution
 - **Assurance vie**
 - **Souscription minimale initiale :** montant minimum de versement ou d'arbitrage applicable à chaque contrat d'assurance vie.
 - **Droits d'entrée :** les frais sur versement ou arbitrage sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée.



- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) Solidarité – Habitat et Humanisme est disponible en agence et/ou sur le site sicavetfcp.lcl.fr, et doit être remis à l'investisseur avant toute souscription.

Document en vigueur au 30/12/2016, susceptible de variations, est produit à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription, une recommandation ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Ce document peut faire l'objet de modifications sans préavis. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles sont indiquées en complément d'informations réglementaires et notamment de la documentation juridique disponible en agence, sur le site sicavetfcp.lcl.fr ou amf-france.org. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Distributeur : Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management au capital de 746 262 615 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris.

(1) Pour chaque don, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don jusqu'à 521 euros, puis 66 % au-delà, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (hors investissement en assurance-vie). Un reçu fiscal est adressé pour la déclaration de revenus. Selon la fiscalité en vigueur en 2016, susceptible d'évolution.

(2) Impact social 2015 : 92 personnes logées, 1 081 emplois créés, 8 enfants accueillis, 278 dossiers de surendettement évités, 1 433 tonnes de déchets recyclés, 43 hectares agricoles préservés, et 934 bénéficiaires de soins.

(3) Notamment : frais de gestion, de fonctionnement et commission de mouvement. Ces chiffres peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

(4) Cet indicateur synthétique de risque et de performance (issue de la directive de l'Union Européenne) est basé sur un calcul de volatilité sur 5 ans glissants. Il est compris entre 1 pour les fonds les moins risqués et 7 pour les plus volatils et peut évoluer dans le temps.